

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 5 décembre 2023

PRESENTS :

Mesdames BARON Françoise, BOURGEOIS Christine, GALIBERT Christine, MAZURIER Arlette, OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle, Messieurs DYE Alexandre, FRAISSE Jean-Louis, BENIT Michel et CRESPIEN Jean-Pierre.

ABSENTS :

SENDRAS Sandra, VALENTI Fabien

Secrétaire de séance : OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle

La séance débute à 18h30

Approbation du PV du Conseil Municipal du 26-10-2023

1. DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE (dépassement de crédit)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M le Maire approuve les décisions modificatives et virement de crédit indiqués dans le tableau ci-après :

BUDGET GENERAL M57

1/ Reversement et restitution sur contribution –(dégrèvement sur fiscalité) Virement de crédit

Dépense Fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant
60	60628	-2 500,00 €
014	739118	+2 500,00 €

2/ Autres charges de gestion courante – Opération d'ordre (centimes TVA) – Virement de crédit

Dépense Fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant
60	60628	-2 ,00 €
65	6588	+2 ,00 €

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

2. DELIBERATION : TARIFS EAU 2024

Le maire présente les tarifs de l'eau qui ont été présentés par le SIAEP lors de la réunion du 21-11-2023.

Abonnement Annuel Réseau Eau : 30,00 €

Redevance pour pollution : 0,28 €/m³

Redevance eau : 1,76 €/m³

Redevance modernisation réseaux : 0,16 €/m³

Abonnement Annuel Réseau Assainissement :
21,00 €

Rebranchement d'un compteur après résiliation :
77,00 €

Redevance assainissement : 0,83 €/m³

Les abonnés de compteur de jardin ou disposant d'une fosse septique sont exonérés de la redevance d'assainissement.

La mairie va subir une augmentation de 0.10€ de la part du SIAEP

Le maire propose de reporter cette augmentation sur la facture des usagers.

Le m³ va passer de 1.66€ à 1.76€.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

3. DELIBERATION COMMUNICATION EN LIEN AVEC L'EAU POTABLE EFFECTUEE PAR LE SIAEP

Monsieur le Maire rappelle les difficultés relatives à l'approvisionnement en eau potable, rencontrées durant l'été 2023. En août 2023, les agents du SIAEP ont été contraints de procéder à des coupures afin de pallier le déficit des ressources du Payrolles et de Cantausseil.

Des distributions de bouteilles ont également été organisées par tranches.

A ce jour, le SIAEP n'est responsable que des parties production et adduction, il n'est donc pas en capacité légale de gérer la distribution qui incombe aux communes.

Or dans un contexte de sécheresse connu et persistant et dans un souci d'harmonisation de l'information destinée aux administrés, il serait judicieux que la gestion de la communication soit confiée au SIAEP. En effet, cette centralisation permettrait de délivrer les mêmes informations à tous de surcroît dans un délai restreint.

Il reste toutefois évident que les communes seront averties en amont de toutes annonces ou parutions et pourront continuer de diffuser les informations selon leurs moyens habituels.

La mairie fera doublon et continuera à communiquer via ses propres canaux de communication aux habitants de la commune.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

4. DELIBERATION : ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024 le Maire pourra engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La répartition est la suivante :

Budget Général : M57

Chapitre	BP 2023	25% Montant autorisé avant le bote du BP2024
20	2 596,00	649,00
21	365 966 ,00	91 491,50

Budget Eau & Assainissement : M49

Chapitre	BP 2023	25% Montant autorisé avant le bote du BP2024
20	8 000,00	2 000,00
21	162 392 ,00	40 598,00

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

5. QUESTIONS DIVERSES

- a. Organisation de la distribution colis de Noël : nous avons reçu le vin, les chocolats vont bientôt être livrés par l'Assaut des Bambins, les produits régionaux seront livrés en fin de semaine. La livraison des sacs personnalisés est un peu retardée.
Dès que nous aurons reçu les contenants nous communiquerons aux conseillers municipaux une ou plusieurs dates pour confectionner et livrer les colis.
- b. Demain 6 décembre : venue de 3 entreprises pour devis isolation et climatisation réversible sur les logements communaux ainsi que l'école et les bâtiments communaux.
- c. Le logement studio a été vidé et nettoyé : une rénovation de l'intérieur est à prévoir
- d. A venir marché de Noël au théâtre de verdure le 8 décembre à partir de 16h

- e. Déserts médicaux = réunion prévue le lundi 11 décembre à 18h pour toutes les communes concernées afin de rédiger le règlement et d'avancer dans les démarches auprès de l'ARS.

Pour les usagers, penser au centre médical de Narbonne en face l'Hôpital de Narbonne qui est ouvert tous les jours.

La séance est levée à 19h50

Madame la Secrétaire,
Emmanuelle OURNAC



Monsieur le Maire
Alexandre DYE

